

**TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS
DES RIVIERES DU BEAUJOLAIS**

Compte-rendu de la réunion publique du 23 janvier 2024



PREAMBULE

Intervenants :

Murielle DESMULES, 1^{ère} adjointe de Gleizé et Vice-Présidente du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Thierry GUINARD, Conseil municipal de Pommiers

Grégoire THEVENET, Directeur du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Jérémy GAUBERTI, Chargé de mission Prévention des risques d'inondation du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais

Emilie REMY, Maître d'œuvre, ISL

Coline GREGOIRE, Assistant à maîtrise d'ouvrage, Egis Conseil

Durée de la réunion : 1h30, de 19h à 20h30

Participants : 10 participants

PROPOS INTRODUCTIFS ET PRESENTATION DU PROJET

Murielle DESMULES, première adjointe au maire de Gleizé et vice-présidente du SMRB, introduit la réunion et remercie les participants pour leur présence. Thierry GUINARD, conseiller municipal de Pommiers remercie la commune de Gleizé pour son accueil, et rappelle l'importance du projet pour les communes concernées.

Jérémy GAUBERTI introduit la séquence de présentation en rappelant les compétences du syndicat, à savoir la gestion des affluents en rive droite de la Saône, déléguée par les EPCI adhérents (Agglomération de Villefranche, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres-Dorées). De manière plus précise, les compétences du syndicat consistent en la gestion des milieux aquatiques ainsi que la prévention des inondations par la gestion des rivières et des écoulements. En effet, il indique que les affluents de la Saône peuvent être soumis à des débordements causant des dégâts localisés mais significatifs, avec un risque pour les personnes. Il rappelle que les recherches historiques sur les inondations du bassin du Morgon ont permis de recenser un certain nombre de crues, dont une particulièrement marquante le 2 novembre 2008. Les dégâts liés à cette crue ont été particulièrement importants.

Pour lutter contre ces inondations, le SMRB met en œuvre un programme d'action, le PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations), qui inclut des travaux ainsi que des enjeux de connaissances des risques, de gestion de crise avec les communes, avec comme objectif de rendre le territoire moins vulnérable.

Jérémy GAUBERTI présente ensuite les 3 objectifs du programme d'action en cours : informer et sensibiliser, réduire la vulnérabilité du territoire, et réduire les inondations du Morgon et de ses affluents. Cette dernière action est estimée à un coût total d'environ 5 millions d'euros. L'Etat contribuera financièrement au projet à travers le fond de prévention contre les risques majeurs, à hauteur de 2,5 millions d'euros.

Il rappelle que les réflexions menées sur le projet ont débuté dès la crue de 2008. Un premier projet avait été envisagé en 2013 mais n'avait pas abouti. En 2017, le SMRB a repris la compétence inondation et ainsi relancé un certain nombre d'études pour aboutir au projet présenté aujourd'hui.

Début 2024, la concertation avec le public est lancée en parallèle des études de conception plus fine qui vont mener au dépôt des études réglementaires jusqu'à une enquête publique, avec pour objectif de commencer les travaux en 2025/2026.

Emilie REMY, maître d'œuvre du projet pour le cabinet ISL, en charge de la conception du projet rappelle la mission confiée au maître d'œuvre, à savoir la mise en place stratégie de gouvernance du risque d'inondation. Cela passe par :

- Définir les enjeux vulnérables.
- Définir la gamme de crue.
- Définir le type d'ouvrage adéquat.

La réponse à ces problématiques devra permettre de trouver une réponse adaptée au territoire.

Elle revient ensuite sur les enjeux qui ont été définis, à savoir : la traversée urbaine de Villefranche ainsi que lotissement de Sotizon.

Pour ce qui est de la question de la gamme de crue, Emile REMY indique qu'un modèle hydraulique a été mis en place, en expliquant que ce dernier a été construit avec pour objectif d'identifier les débits de débordement des enjeux vulnérables (habitations, entreprises, routes) pouvant être atteints. Sept points stratégiques ont été étudiés pour construire le modèle. Elle insiste sur la variabilité de ces niveaux de débit en fonction du point de mesure : le débit est en effet de 2,5 m³/s pour le lotissement de Sotizon et de 36m³/s pour la traversée de Villefranche sur Saône. Il faudra donc définir les ouvrages à construire pour protéger de la même manière ces deux zones.

A ce stade du projet, les ouvrages ne sont pas encore définis. Cependant elle rappelle qu'une des questions principales à se poser avant toute chose est celle du foncier : en effet, il est nécessaire de se placer à un

endroit qui permettrait de stocker un maximum d'eau en amont. Dans cette optique-là, 3 sites ont été pré-identifiés : la Galoche amont qui longe la route de Saint-Fons, la Galoche aval en amont immédiat du lotissement de Sotizon, et le site du Merloux, entre la montée de Chervinges et la route de Tarare.

Se pose ensuite la question de la gamme de crue que l'on souhaite viser. Elle rappelle que les crues retenues sont les crues dont la probabilité de survenance dans l'année va de 1 sur 10 (crue décennale) jusqu'à 1 sur 1000 ou 1 sur 10 000. Emilie REMY revient ensuite sur la crue de 2008, en expliquant notamment que même si cette crue n'a pu qu'imparfaitement être mesurée car elle a contourné la station hydrométrique, il a été estimé qu'il s'agissait d'une crue d'un ordre de grandeur trentennal, ce qui est cohérent avec le modèle hydraulique qui a mis en évidence des débordements autour de 36m³/s pour Villefranche. Le projet présenté aujourd'hui est donc un projet nécessaire puisqu'elle indique que pour une gamme de crue de 20 à 30 ans, il y a 64% de chance pour connaître de nouveau l'événement dans les 30 ans à venir, ce qui signifie qu'il y a un grand risque qu'une crue de type 2008 survienne dans un future proche.

Les études de conception, menées par ISL, vont donc permettre de définir le projet qui permettra de répondre de la meilleure manière aux risques d'inondations. En parallèle, des études environnementales et réglementaires seront menées et devront être validées par les services de contrôle de l'Etat. La mise en service du projet est espérée pour 2027.

Elle précise que le projet devra éviter les perturbations environnementales : il devra être transparent et s'inscrire dans la continuité écologique, piscicole, du transport sédimentaire.... Il devra s'intégrer dans son paysage et être le moins impactant possible. D'un point de vue environnemental, le projet devra également être capable de s'adapter au changement climatique. En plus de l'enjeu écologique, les ouvrages devront être acceptés par la population, et donc faire l'objet de concertations. Les ouvrages devront enfin être pertinents financièrement : ils devront être rentables en termes de dommages évités.

Emilie REMY présente ensuite les différents types d'ouvrages qui peuvent être mise en place pour les gammes de crues visées (30 à 50 ans) :

- Des ouvrages de ralentissement dynamique, qui servent à stocker l'eau en amont pour la relâcher à un débit plus faible en aval > ce type d'ouvrage est envisagé sur le site de la Galoche amont
- Des ouvrages en dérivation de cours d'eau, avec une prise latérale à la rivière pour stocker l'eau et la relâcher plus tard > ce type d'ouvrage est envisagé sur le site de la Galoche aval
- Sur le Merloux, deux options sont à l'étude : un ouvrage de ralentissement dynamique ou bien un ouvrage en dérivation

Jérémy GAUBERTI présente ensuite les enjeux autour de la concertation en cours. Il s'agit d'une concertation préalable en amont des travaux. Les ouvrages ne sont à ce stade pas définis, il s'agit de présenter les objectifs, les principes d'actions ainsi que les sites pré-identifiés. Le projet détaillé fera lui l'objet d'une enquête publique. Il précise qu'il ne s'agit pas d'une concertation obligatoire, mais d'une initiative du syndicat.

Cette concertation préalable dure un mois, du 8 janvier au 8 février, et les habitants peuvent contribuer sur les registres mis à disposition en mairies de Gleizé et Pommiers, par mail ou courrier adressé au SMRB. Un bilan de ces contributions sera réalisé par l'Assistant à maîtrise d'ouvrage, Egis Conseil

TEMPS D'ÉCHANGES

Question de la part d'un élu municipal de Gleizé, qui s'interroge sur le périmètre de la concertation, uniquement sur les communes de Gleizé et Pommiers alors que les habitants les plus concernés sont ceux de Villefranche. Il se pose également la question de la responsabilité de la décision sur ce type de projet. Il demande notamment si des votes auront lieu dans les conseils municipaux et communautaires.

Jérémie GAUBERTI explique que tous les habitants, d'où qu'ils viennent peuvent participer à cette concertation. Cependant, la volonté de resserrer la communication s'explique par le fait que l'enjeu principal en termes d'acceptabilité se situe plutôt au niveau des habitants qui seront impactés par les aménagements, c'est-à-dire ceux de Gleizé et Pommiers. Il semblait donc plus important de s'adresser prioritairement à eux, notamment pour savoir s'ils seraient prêts à voir leur cadre de vie modifié.

Il complète en indiquant que le SMRB étant maître d'ouvrage, la responsabilité de la décision reviendra aux élus du SMRB. Cependant, une consultation des parties prenantes aura lieu au moment de l'enquête publique. Les conseils municipaux seront donc consultés et s'exprimeront sur le projet à ce moment-là. Il ajoute que le SMRB n'a aucune intention d'aller à l'encontre des communes et c'est pourquoi elles sont associées aux réflexions depuis le démarrage des études.

Question de la part du même élu municipal de Gleizé, qui s'interroge sur le financement du projet.

Grégoire THEVENET, indique que l'Etat participera à hauteur de 2,5 millions d'euros. Le reste sera pris en charge directement par le SMRB, qui est lui-même financé par l'Agglomération de Villefranche, la Communauté de Communes Saône-Beaujolais et la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres-Dorées.

Question de la part d'un habitant et ancien élu de Pommiers. Ce dernier s'interroge sur le fait qu'une étude menée en 1990 sur l'ensemble du bassin de la Galoche et sur le Merloux n'est pas été mentionnée, ni prise en compte dans le cadre du projet. Il rappelle également que d'autres petites études avaient été réalisées sur d'autres bassins en amont, bassins qui avaient fonctionné lors de la crue de 2008.

Grégoire THEVENET répond que la plupart des études réalisées sont prise en compte, mais qu'il y a un travail conséquent de réactualisation des données à faire, de nouveaux paramètres à prendre en compte et à intégrer dans les modélisations.

Emilie REMY ajoute que les études antérieures sont valorisées et utilisés pour capitaliser, mais un travail d'actualisation est toujours nécessaire. Elle explique en effet qu'en 30 ans beaucoup de choses ont évolué, à la fois au niveau des données mais aussi d'un point de vue des méthodes utilisées. Cette réactualisation permet de limiter les incertitudes et de gagner en précision, notamment en ne surdimensionnant pas les ouvrages. Elle conclut en expliquant que la crue de 2008 a été un évènement majeur à intégrer dans les modèles.

Question de la part d'un habitant vivant du long du Morgon qui a été impacté par la crue de 2008. Il s'étonne que la crue de 1993 n'ait pas été mentionnée, alors qu'elle était très conséquente à l'époque.

Jérémie GAUBERTI indique qu'il s'agit probablement d'un oubli, du fait qu'il y ait moins d'informations disponibles sur cette crue.

Emilie REMY ajoute que le plus important est de pouvoir capitaliser sur les crues, en connaissant le niveau maximal atteint à un point précis. Il faut affecter l'hydrogramme, puis analyser et mesurer les laisses de crue.

Il faut par conséquent avoir les traces pour déterminer le pic de crue ainsi que de la documentation, et il y a donc des difficultés à exploiter les événements plus anciens par manque de données.

Remarque de la part d'un élu municipal de Gleizé qui met tout d'abord en avant ce qui peut sembler être un paradoxe s'agissant de la gestion de l'eau : on traite soit de situations où il n'y en a pas assez (sécheresses), soit de situation où il y en a trop (inondations). Il s'interroge donc sur la possibilité d'avoir une vision systémique où les situations de surplus d'eau pourraient résoudre des problématiques de sécheresse.

Emilie REMY explique que cela est possible, et s'appuie sur l'exemple du projet de renaturation du Bézo où les deux enjeux ont pu être couplés. Elle explique toutefois que l'enjeu du projet actuel est de prévenir les risques d'inondation, et que la renaturation n'est donc pas suffisante. Elle nuance son propos en avançant que le cours d'eau pourrait être rescindé, ce qui nécessitera une renaturation. Elle explique également qu'il y aura des mesures compensatoires imposées par la loi sur des secteurs de mauvaise qualité environnementale, dont la nature dépend des coefficients imposés par l'Etat (allant de 3 à 5).

Grégoire THEVENET rappelle également que le syndicat a des missions de préservation de la ressource et de restauration écologique des cours d'eau. Il mène donc beaucoup de projets de renaturation qui permettent de laisser les crues aller sur certaines zones, ainsi que des projets de reméandrages qui permettent de recréer de la végétation fluviale.

Jérémie GAUBERTI conclut en indiquant qu'en revanche qu'il n'est pas possible d'utiliser ces bassins comme des bassines pour répondre à des problématiques de sécheresse, dans la mesure où ces bassins sont secs et utilisés uniquement lors des périodes de crues.

Question de la part d'un élu de Pommiers, qui se demande si le bassin aval de la Galoche va faire l'objet d'une étude spécifique sur l'impact potentiel sur la route de Saint-Fons, afin que la route ne soit pas endommagée.

Emilie REMY indique tout d'abord que le groupement de maîtrise d'œuvre comporte un partenaire spécialisé dans les réseaux et une architecte paysagiste. Elle explique que la route est un paramètre d'entrée à prendre en compte dans la réflexion autour du réservoir : la question étant de savoir jusqu'où il était possible de l'étendre en prenant en compte l'existence de la route. Cela est intégré dans les hypothèses qui permettent d'avoir le meilleur dimensionnement pour l'ouvrage.

Question de la part d'un habitant et ancien élu de Pommiers, qui s'interroge sur les localisations retenues pour les ouvrages : il se demande pourquoi les ouvrages ne sont pas réalisés plus en amont. Il évoque notamment des lieux à 1 ou 2 kilomètres en amont, déjà dimensionnés, qui pourraient servir de stockage en amont.

Jérémie GAUBERTI indique qu'une étude réalisée en 2015, uniquement sur la Galoche, a inventorié tous les sites potentiels le long de la vallée avec plusieurs comparaisons et scénarios d'emménagement. Les deux sites pré-identifiés (Galoche amont et Galoche aval) étaient les plus pertinents dans la mesure où ils ont la plus grosse capacité de rétention, à moindre coût et moindre aménagement.

Emilie REMY ajoute que la réponse à cette question est multifacette. Il faut d'abord prendre en compte le foncier, c'est-à-dire construire là où c'est possible (en fonction des accords avec les propriétaires notamment). Elle met également en avant la dimension hydraulique : à savoir que plus on est en aval du bassin versant plus on est efficace et proche des enjeux, car il y a moins d'apports intermédiaires des petits

affluents. Emilie REMY conclut en mettant en avant la question des coûts, en expliquant que la multiplication des petits ouvrages revient plus cher que faire un gros ouvrage, et que l'acceptation des propriétaires terriens est également plus facile s'il y a moins d'ouvrages.

Le participant complète sa question en indiquant qu'au niveau du plan d'occupation du sol de l'époque, des réserves d'emplacement avaient été prévues, et les conventions d'inondation avaient été préparées à cette époque-là.

Emilie REMY répond en expliquant que les ouvrages sont caractérisés par des rubriques du code de l'environnement en fonction de leur hauteur et de leur volume : la catégorie des barrages concerne les ouvrages de plus de deux mètres de haut, dont le stockage est de 50 000 m³ et dont les habitations sont à moins de 400m. En dessous de ces critères, on est dans la catégorie des plans d'eau (permanents ou non permanents (retenues sèches)). Pour cette catégorie, ce n'est plus la même gamme de crue qui est recherchée. Ces ouvrages sont bien moindres en termes de dimension car on attend une moins grande sûreté hydraulique.

Par ailleurs, Emilie REMY fait remarquer que ces ouvrages posent de grandes difficultés au niveau de la continuité écologique, et qu'ils ont donc tendance à être évités car les syndicats mixtes doivent à la fois protéger contre les risques d'inondation, mais doivent également gérer les milieux aquatiques. Il faut faire attention avec ce genre d'ouvrages qui sont très en amont du bassin versant, car ils stockent également des petites crues et risquent donc de ne plus assez alimenter les parties en aval. Avec ce genre d'ouvrages, on accumule les successions et les franchissements, ce qui nuit à la continuité piscicole.

Grégoire THEVENET indique également que la volonté pour le syndicat est ne pas multiplier les ouvrages pour ne pas multiplier les coûts de fonctionnement à l'avenir, notamment les coûts d'entretien.

Jérémy GAUBERTI s'engage à étoffer cette réponse dans le bilan de la concertation.

La réunion se conclue et les participants sont invités à laisser un avis dans les registres mis à disposition en mairies de Gleizé et Pommiers, ou bien par mail ou courrier au SMRB.